

Des ressources pour le BTS ESF...

**BC5 - PARTICIPER À LA DYNAMIQUE
INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIALE**

LA POLITIQUE DU HANDICAP : LA SOCIÉTÉ AU DÉFI DU DÉSAVANTAGE SOCIAL

Date de publication : Décembre 2023

Rédacteur : Thierry BOUFFECHOUX, enseignant de STMS de l'académie de Normandie

Ce dossier documentaire et pédagogique vise à accompagner les enseignants de STMS dans la préparation de leurs enseignements en BTS ESF. Il ne vise pas à être exhaustif concernant le bloc de compétences 5 mais à proposer un certain nombre de ressources variées, utiles.



Article en ligne



Article



Site



Rapport



Vidéo

SOMMAIRE

LA POLITIQUE DU HANDICAP : LA SOCIÉTÉ AU DÉFI DU DÉSAVANTAGE SOCIAL

1. Définition et repères historiques	p.3
2. Le handicap, une réalité sociale prise en charge par une politique interministérielle	p.4
3. Législation	p.5
4. La prise en charge sociale des personnes en situation de handicap	p.5
5. Les dispositifs visant à l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap	p.7
5.1. L'inclusion sociale	p.7
5.2. La scolarisation	p.9
5.3. L'emploi	p.10

1. DÉFINITION ET REPÈRES HISTORIQUES



BAUDOT Pierre-Yves, BORELLE Céline, REVILLARD Anne. [Politiques du handicap - Introduction](#). *Terrains & travaux*, ENS Paris-Saclay, 2013/2, N°23, pp.5-15.

Note de lecture : L'intérêt de cet article, aujourd'hui un peu daté, est de présenter comment le handicap est devenu une catégorie de l'action publique. Par ailleurs, les auteurs reviennent sur la persistance de la classification du handicap dans le domaine médical, ainsi que sur la désinstitutionnalisation progressive du handicap et la naissance de l'inclusion et ses modalités concrètes.

Extrait de l'introduction : « Les différentes formes de politisation du handicap qu'abordent les contributions réunies dans ce dossier peuvent être envisagées au prisme de deux perspectives structurantes. La première porte sur les frontières du handicap, de l'avènement d'une catégorie d'action publique aux modalités pratiques de sa mise en œuvre et au travail de catégorisation que celle-ci implique. La seconde porte sur les approches du handicap, et nous conduira à interroger le passage, fondateur pour le champ des disability studies, d'un « modèle médical », dans lequel le handicap est essentiellement pensé à partir des déficiences de l'individu, à un « modèle social », qui envisage le handicap de manière situationnelle en relation avec l'environnement (Oliver, 1996). (...)».



AFIPPH (Association Pour la Formation et l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). [L'histoire du handicap](#).

Note de lecture : Un article simple et sommaire que les étudiant.es pourront exploiter aisément en pré-requis afin de (re)lire l'histoire du handicap à travers les siècles (de la préhistoire à aujourd'hui). À signaler que le site de l'AFIPPH permet d'accéder à des ressources destinées aux personnes en situation de handicap et à leur insertion professionnelle mais aussi aux employeurs soumis à l'obligation d'emploi.



AFIPPH. [Présentation de l'AFIPPH](#). Février 2021, 1'36.

Note de visionnage : Une très courte vidéo pour présenter les missions et le rôle de l'AFIPPH : obligations légales, embauches et partenaires.



OMS. [Handicap et santé](#). 7 mars 2023.

Note de lecture : Cet article permettra aux étudiant.es d'obtenir des données sur le handicap dans le monde entier. L'étude des principaux facteurs contribuant aux inégalités de santé s'attache à analyser les facteurs de risque, les facteurs structurels ainsi que les déterminants sociaux de la santé. Enfin cet article resitue les cadres internationaux (Déclaration internationale des droits de l'homme, Convention internationale et la résolution WHA7.8 sur le meilleur état de santé que les personnes handicapées peuvent atteindre). L'OMS précise en matière de handicap l'objectif de la santé pour tous ainsi que les actions engagées pour y parvenir concrètement.



Vie Publique. [Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées](#). 13 janvier 2019.

Note de lecture : Cet article est une chronologie dont l'intérêt est double : replacer dans le temps (du Haut moyen âge à la loi de 2005) un phénomène social d'une part et, d'autre part, mettre en évidence les points essentiels de la législation en droit positif, en l'occurrence revenir sur l'évolution du regard social et sur la prise en charge du handicap.

2. LE HANDICAP, UNE RÉALITÉ SOCIALE PRISE EN CHARGE PAR UNE POLITIQUE INTERMINISTÉRIELLE



Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). [Le handicap en chiffres- Edition 2023](#). Panoramas de la Drees, 21 avril 2023, 102 p.

Note de lecture : Cette publication de la DREES traite de tous les aspects du sujet : accompagnement des enfants et leur scolarisation, revenus et conditions de vie des personnes à domicile, emploi, les établissements médico-sociaux et les minima sociaux et les prestations.

Extrait de la présentation : « *L'ouvrage Le handicap en chiffres, composé de 6 chapitres déclinés en 28 fiches, présente tout d'abord des données générales sur la mesure du handicap et aborde ensuite plus spécifiquement la situation des enfants et des adultes handicapés à travers différentes thématiques : l'accompagnement des enfants et leur scolarisation, les revenus et conditions de vie des personnes à domicile, l'emploi, les établissements médico-sociaux, et enfin les minima sociaux et les prestations. D'autres aspects moins souvent abordés sont également déclinés : les majeurs protégés dans les établissements, le départ à la retraite des personnes handicapées ou leur participation à la vie associative et citoyenne par exemple.* »



Gouvernement. [Conférence Nationale du Handicap 2023](#). Dossier de presse, 26 avril 2023, 44 p.

Note de lecture : Au sommaire de ce dossier de presse, un retour sur la chronologie des précédentes conférences, des chiffres-clés, les engagements pris en 10 points puis une série de caps (l'école pour tous, le plein emploi, faire de l'accessibilité une priorité nationale, garantir la qualité de l'accompagnement partout et pour tous) et enfin une série d'annexes (Charte d'engagement pour une société pleinement accessible ; Manifeste pour une fonction publique inclusive ; Les mesures de la conférence nationale du handicap 2023).

Extrait de la présentation : « *Depuis le Comité interministériel du handicap (CIH) qui s'est tenu le 6 octobre dernier, des groupes de travail ont été formés pour préparer la 6^{ème} Conférence nationale du handicap. Aujourd'hui, nous y sommes. Le travail de fond mené par l'État depuis 2017 pour l'école, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'amélioration de l'accompagnement résulte des avancées majeures et depuis longtemps attendues pour respecter les choix des personnes en situation de handicap. Mais le chemin est encore long pour faciliter les parcours, atteindre l'accessibilité universelle et favoriser l'autonomie et l'autodétermination. (...)* ».



Ministère des solidarités et des familles. [Le Comité Interministériel du Handicap \(CIH\)](#). 22 juin 2017.

Note de lecture : La politique du handicap est une politique interministérielle par définition, dans ses traductions, sa législation et ses objectifs. Les étudiant.es pourront à travers ses missions et ses objectifs, mesurer l'ampleur de la mobilisation des acteurs pour une politique d'inclusion (outre le gouvernement, les associations et les Conseils départementaux).

Extrait de la présentation : « *Le Comité Interministériel du Handicap (CIH), prévu par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été créé par décret du 6 novembre 2009. Il est « chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées ». Sous la présidence du Premier ministre, le CIH réunit annuellement l'ensemble des membres du Gouvernement. »*

5

3. LÉGISLATION



CNSA, INCa. [Fiche n°1 : La loi du 11 février 2005 et la notion de handicap](#). Fiches d'information INCa-CNSA sur les démarches auprès des MDPH, 2018, 2 p.

Note de lecture : Cette fiche présente le lien entre la notion de handicap, formalisée pour la première fois dans la loi française, et les apports de la loi du 11 février 2005. Utile, simple et synthétique, cette fiche est un outil de travail et de révision dans le cadre du réinvestissement des acquis antérieur ante-bac.



AGEFIPH. [10 dates qui ont marqué l'histoire de l'emploi des personnes handicapées](#).

Note de lecture : Sur le site d'un des principaux acteurs de l'emploi des personnes handicapées, voici un retour sur les dates principales qui ont jalonné la législation et la réglementation en matière d'emploi des personnes handicapées depuis la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées qui oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6% de travailleurs handicapés (L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés ou OETH ? Loi qui est à l'origine de l'action de l'AGEFIPH.

4. LA PRISE EN CHARGE SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



ameli.fr. [Adulte handicapé : modalités de votre prise en charge](#). 1^{er} mars 2023.

Note de lecture : Voici pour les étudiant.es le point sur la protection sociale des adultes handicapés, leurs droits et les conditions d'attribution ainsi que les prestations de l'Assurance maladie. Des liens vers les autres organismes de prise en charge pour l'Allocation Adulte Handicapé et les aides complémentaires.



AP-HP. [Handicap : prise en charge et accompagnement](#). 16 février 2023.

Note de lecture : Un article avec de nombreux liens destinés aux patients et aux professionnels qui concerne l'accompagnement et la prise en charge des patients inscrits dans un parcours de soins : des chartes de partenariat avec l'APF, l'UNAFAM, l'UNAPEI, le CRAIF, l'Inter-associations multihandicap, le projet Integrascol... ; des outils adaptés, des consultations et accompagnements adaptés, des outils destinés aux professionnels du handicap (fiches de liaison, plaquettes, guides, pictogrammes...). Un ensemble d'éléments concrets et de documents institutionnels qui permettent une approche vivante et contextualisée aux étudiant.es.

Extrait de l'article : « *Au-delà de ses services et hôpitaux spécialisés dans le handicap et le polyhandicap, ses équipes hospitalières prennent en charge les enfants et les adultes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif, psychique ou de polyhandicap dans l'ensemble des disciplines. Organisée autour de l'échange et de la coordination entre tous les acteurs, la prise en charge du handicap à l'AP-HP s'inscrit dans un parcours de soin. C'est sur la base d'un travail de réflexion avec l'ensemble des professionnels concernés - structures sanitaires et médico-sociales, médecins libéraux -, les associations de personnes handicapées, et les représentants des usagers que l'AP-HP détermine ses orientations.(...)* ».



Ministère des solidarités et des familles. [Toutes les aides financières pour le handicap](#). Mis à jour le 7 juillet 2023.

Note de lecture : Cet article propose des liens vers toutes les prestations relatives à la prise en charge des personnes en situation de handicap (aides générales, déplacements et transports, enfants de 0 à 20 ans, formation professionnelle, aidants, retraite, santé et soins, travail). On peut aussi consulter la page [Je suis en situation de handicap](#) du site Service-Public.fr.



La sécurité sociale. [Handicap, invalidité et dépendance - Une complémentarité d'actions](#).

Note de lecture : Au sommaire de cet article : Reconnaître et évaluer votre handicap pour proposer des aides adaptées ;Compenser une perte de revenus avec une pension d'invalidité ;Aider les enfants en situation de handicap et leur famille ;Prendre en charge les personnes âgées et la dépendance.Cet article permet de montrer la complémentarité des aides et prestations les concernant.

Extrait de l'article :« (...) *selon la nature et l'intensité de votre handicap, vous pouvez être totalement autonome et avoir une vie professionnelle classique... ou bien vous trouver à la fois en situation d'invalidité professionnelle complète et de dépendance dans votre vie personnelle. Vous n'aurez alors pas du tout les mêmes besoins en termes de prestations et d'accompagnement (...)* ».



[MDPH en ligne – Gérez vos demandes en ligne](#).

Note de lecture : Les liens vers la plupart des MDPH en France, ce qui permet d'accéder aux démarches en ligne avec un numéro MDPH ou à partir de FranceConnect.
Un outil concret de simulation.



Seine-Maritime, Le département. [MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées.](#)

Note de lecture : Un article dédié à la MDPH 76, on y trouvera une présentation, la plaquette institutionnelle, les droits, démarches, informations pratiques, aides et une rubrique à consulter en priorité, celle des « partenaires » : liens vers les sites nationaux et locaux d'information, les partenaires institutionnels et les partenaires conventionnés avec la MDPH. Les enseignant.es et les étudiant.es y trouveront des éléments concrets, des contextes de terrain, des situations à exploiter.



Ministère de l'économie et des finances. [Quels acteurs ?](#) Servicealapersonne.gouv.fr, 4 p.

Note de lecture : Cet article présente la galaxie des acteurs du handicap (sous forme d'un schéma), les principales aides et prestations (sous forme d'un tableau) ainsi qu'un exemple d'accompagnement collaboratif porté par Handéo qui est un groupe de l'Economie Sociale et Solidaire dirigé par et au service des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de fragilité et en perte d'autonomie du fait de leur âge ou de leur situation sociale (personnes âgées, personnes exclues socialement et en situation de réinsertion). Cet exemple est territorialisé et est à l'initiative de Handéo 38 (Département de l'Isère) et permet de comprendre la logique de partenariat de ce type de projet.

Extrait de l'article (p.1) : « Les situations de handicap peuvent survenir à la naissance ou être acquises, présenter des différences selon le degré d'autonomie, le type de déficience (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, polyhandicap), la pathologie (Alzheimer, Parkinson, VIH, Huntington, cancer, myopathie, psychose, etc.) et être évolutives. Dans ce contexte les organismes intervenant dans le champ du handicap peuvent être amenés à travailler avec une diversité d'acteurs. Pour vous aider à vous repérer et à identifier les partenaires présent sur votre territoire, vous pouvez vous appuyer sur l'Handéo'scope porté par l'Observatoire national des aides humaines : www.handeoscope.fr. Vous trouverez également les principaux acteurs dans le schéma ci-après. »

5. LES DISPOSITIFS VISANT À L'INCLUSION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

5.1. L'inclusion sociale



Ville de Bezons. [Acteurs locaux et handicap.](#)

Note de lecture : Sur le site de la ville de Bezons (95), dans les onglets « social santé » et « handicap », une publication relative aux associations, acteurs publics locaux et entreprises qui accompagnent et assurent un relai auprès de la population en situation de handicap. Plusieurs actions autour du handicap et des personnes à mobilité réduite sont présentées au moyen de courtes vidéos de 2 à 6 minutes chacune. Au programme : Handisport au collège, l'Association des Paralysés de France (APF), La Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose en Plaques (ARSEP), l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), ATOS (Informatique), l'ODAPEI 95, l'association Les Auxiliaires des aveugles.



Site de l'Association des Amis des Personnes Handicapées du Perche (APHP). [Plateforme SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS et SAVS renforcé.](#)

Note de lecture : les SAVS sont des structures qui contribuent « à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité » (monparcourshandicap.gouv.fr).

Sur le site de l'APHP, la plateforme renvoie au projet d'établissement 2019-2023, à l'habitat inclusif, à l'ESAT « Arcade » et à ses spécialités, au projet d'insertion professionnelle « Le marché vert & Solidaire », aux prestations, aux modes d'intervention des éducateurs.

Extrait de la présentation des missions : « La plateforme SAVS a pour mission d'accompagner les bénéficiaires en fonction du projet d'accompagnement personnalisé de chacun en partenariat avec les tuteurs

- par une aide aux apprentissages de la vie quotidienne comme par exemple : établir des menus, suivi ou aide aux courses, suivi du linge et de l'entretien du logement, prise des traitements, dans les démarches administratives,
- par une aide à la gestion de leur budget hebdomadaire ou mensuel par une aide à la gestion de leurs loisirs et vacances,
- par une aide à la gestion des relations avec la famille, les voisins, les proches si besoin, dans les démarches extérieures diverses, recherche d'emploi ou d'activité ...
- dans le suivi des rendez-vous spécialistes et accompagnements pour la plupart,
- dans l'aide à apporter aux problèmes de solitude, d'angoisse,
- dans la recherche et la mise en place d'aides spécifiques extérieures telles que : planning familial, ADMR ou SAMSAH »



[APAEI, Les papillons blancs de Caen.](#)

Résumé de « Notre histoire » : L'APAEI de Caen fut créée en 1957 par un groupe de parents sans solution de garde ou éducative pour leurs enfants atteints de handicap mental. Le premier établissement spécialisé pour enfant fut donc créé à Caen. L'APAEI de Caen est affiliée au mouvement national de l'UNAPEI créée en 1960 (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés), association reconnue d'utilité publique depuis 1963. Cette association locale dispose de 741 places sur 10 sites différents accueillant enfants et adultes.

L'intérêt de ce site est de découvrir la diversité des établissements sociaux et médico-sociaux de l'association : SESSAD, MAS, SASLA, ESAT, EA... Dans la rubrique [Etablissements et services](#), ces structures sont regroupées en Pôle Enfance, Pôle Travail, Pôle Accompagnement spécialisé et Pôle Hébergement. Un moyen simple et concret d'entrer dans la galaxie des établissements dédiés au handicap des enfants et des adultes. Enfin dans la rubrique [Informations](#), un certain nombre de ressources professionnelles concrètes sont à disposition (entre autres, le journal de l'association, les derniers rapports moraux et la charte de vie affective et sexuelle, la note d'information 2023...)

Extrait de la présentation : « L'Apaei de Caen milite pour le respect et la dignité des personnes handicapées mentales partout dans notre société. Exigeante avec tous les acteurs de la société sur ce point, elle l'est bien sûr pour elle-même et ses établissements. Respect et dignité s'inscrivant dans leur fonctionnement, l'outil central de la prise en charge de l'enfant ou de l'adulte est le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). »

5.2. La scolarisation



CRUSSON Laurent, MOREAU-FAUVARQUE Caroline, WERNER François, DUTRUEL Cédric, BOILLOT Louis, CHAMOULARD Pierre. [Scolarisation des élèves en situation de handicap](#). Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse 2022-062, avril 2022, 49 p.

Note de lecture : Ce rapport analyse l'évolution de la demande d'accompagnement humain pour que les élèves en situation de handicap puissent être scolarisés en milieu ordinaire en vertu du principe d'inclusion scolaire, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé sous contrat. L'idée première est d'anticiper les besoins à venir dans ce domaine. Par ailleurs, le rapport interroge également les modalités et enjeux de recrutement et de gestion des AESH, ainsi que les problématiques récentes relatives à la responsabilité de l'accompagnement sur le temps non-scolaire (cf. décision 2020-11-20/422248 du Conseil d'État du 20 novembre 2020, qui décide que « (...) en vertu de l'article L. 917-1 du code de l'éducation, cité au point 4, les accompagnants des élèves en situation de handicap recrutés par l'État sur le fondement d'une décision d'une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ayant alloué l'aide individuelle prévue à l'article L. 351-3 du code de l'éducation, peuvent intervenir "y compris en dehors du temps scolaire" »).

Extrait de l'introduction : « Par lettre de mission datée du 2 novembre 2021 signée du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, l'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ont été chargées d'étudier le recours à l'aide humaine au bénéfice des élèves en situation de handicap. Depuis la loi du 11 février 2005, notre pays a fait le choix de garantir la participation effective à la vie sociale de ceux de ses citoyens qui peinent à y trouver leur place en raison d'une altération, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Pour y parvenir, il incombe à la Nation de compenser les conséquences du handicap, indépendamment de l'origine et de la nature de la déficience. Accessibilité et compensation, tels sont les deux piliers de la politique du handicap en France. (...) »



Réseau Canopé. [Cap école inclusive](#).

Note de lecture : Voici un site de ressources du Réseau Canopé consacré aux élèves en situation de handicap. Cette plateforme d'accompagnement contient de nombreuses ressources pédagogiques et des éléments de formation pour les enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines. Elle est bien sûr destinée aussi aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Les enseignant.es y trouveront donc des ressources concrètes pour faire vivre l'inclusion scolaire, pour présenter aux étudiant.es les outils indispensables. Cela permet aussi aux étudiant.es d'étudier les dispositifs essentiels à la prise en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap.



monparcourshandicap.gouv.fr. [Comment préparer la rentrée scolaire 2023-2024 de votre enfant handicapé ?](#) 02/05/2023.

Note de lecture : Il s'agit d'un article complet et pratique s'adressant aux parents. Il présente les différentes démarches à accomplir pour inscrire son enfant, les aménagements possibles de la

maternelle à l'université ainsi que les différents acteurs concernés : les enseignants, l'enseignant-référent, l'équipe de suivi et de scolarisation (ESS), les AESH.



monparcourshandicap.gouv.fr. [Journée de l'éducation 2023 : quelles avancées pour les élèves handicapés ?](#) 20/01/23.

Note de lecture : A l'occasion de la journée internationale de l'éducation (24 janvier 2023), cet article fait le point sur les avancées en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap en France. Il présente : les textes fondateurs, les chiffres, les parcours, les AESH, les dispositifs adaptés de scolarisation (ULIS, les nouveaux dispositifs pour les TSA et TND, pour les enfants polyhandicapés à l'école élémentaire...).

Extrait de l'introduction : « Le 24 janvier 2023, c'est la journée internationale de l'éducation. Le droit à l'éducation pour tous les enfants reste à défendre partout dans le monde. Cette journée invite à faire le point sur les avancées en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap en France. (...) La Journée internationale de l'éducation a lieu, tous les ans, le 24 janvier. Créée et portée par l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), elle promeut le droit à une éducation inclusive, équitable et accessible à tous les enfants. « Investir dans l'humain, faire de l'éducation une priorité » est le thème de cette 5^e journée. »



monparcourshandicap.gouv.fr. [PPRE, PAI, PAP, PPS : en quoi consistent les différentes possibilités d'appui à la scolarisation ?](#) 10/11/23.

Note de lecture : Voici une présentation des appuis à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : PAI, PPRE, PAP, PPS.

Sur le même site, un lien vers [Qu'est-ce que le GEVA-sco ?](#) (mis à jour le 20/08/23) et un autre lien sur le site de la CNSA [Manuel d'utilisation du GEVA-Sco](#) (septembre 2016). Enfin, il est possible de compléter tout cela par une [infographie](#), issue du portail Eduscol, et extraite de la présentation du Livret de Parcours Inclusif (LPI) présentant les dispositifs d'appui aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

5.3. L'emploi



Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES). [Le Handicap en chiffres-Edition 2023](#). Panoramas de la DREES, 21 avril 2023, pp.61-

Note de lecture : Concernant l'emploi, on trouvera une série de quatre fiches instructives comportant des données et des analyses, autant d'éléments utiles à la caractérisation par les étudiant.es de la situation des personnes en situation de handicap par rapport à l'emploi. Voici les fiches :

- Situation des personnes handicapées par rapport à l'emploi
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Les professions occupées par les personnes handicapées
- Fin de carrière et départ à la retraite des personnes handicapées



Note de consultation : Créée en 1997 par l'association d'utilité publique LADAPT, la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées est organisée chaque année en novembre avec le concours de l'AGEFIPH et du FIPHFP. Cet événement créé par LADAPT (association Reconnue d'utilité publique) a évolué en 2015 en [Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées](#) (SEEPH).

Sur le site de LADAPT il est possible d'accéder à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées en cliquant sur l'onglet « les actions de LADAPT ». On y trouvera les kits de communication, les objectifs, partenaires, égéries... Par ailleurs, le programme de la semaine du 20 au 26 novembre 2023 est paru, « (...) l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, politiques, associations, société civile et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap. »

Extrait de la présentation de l'ADAPT : « (...) Avec 109 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 18 000 personnes (chiffres 2020). En 2014, LADAPT crée [Ouverture de Champ](#), 10 soirées qui traitent du handicap en sortant des sentiers battus, par les prismes de l'image et de l'humour. Chaque année les rendez-vous se succèdent dans les salles de cinéma françaises pour faire évoluer les mentalités et favoriser le débat citoyen. Fin 2015, LADAPT lance sa première campagne d'interpellation du grand public. Baptisée [#KillLaBetise](#), elle adopte un ton volontairement grinçant et s'attaque aux préjugés, idées reçues, stéréotypes sur les personnes en situation de handicap. Dans cette lignée, en 2017, avec [#SANSLIMITES](#), l'association démontre que le handicap est un obstacle comme un autre et n'empêche pas de vivre sa vie sans limites. Cette campagne met en lumière des hommes et des femmes ordinaires en situation de handicap, jeunes et moins jeunes, tous animés par la même envie de vivre leur quotidien et leur autonomie passionnément. (...) »



Réseau GESAT. [Le réseau économique des ESAT et Entreprises adaptées.](#)

Note de consultation : Le site du GESAT est dédié au réseau des Entreprises ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises adaptées (EA). Créé en 2006, le GESAT remplit trois missions : valoriser les compétences et le professionnalisme des 150 000 travailleurs handicapés en ESAT et EA, accompagner l'adéquation entre l'offre de travail et les besoins des clients potentiels ainsi qu'en matière d'inclusion et de démarche RSE, développer et renforcer les relations entre les ESAT-EA et les donneurs d'ordre publics et privés. Plate-forme de ressources et d'accompagnement, ce site permet aussi de se référer à de nombreux articles actualisés. Les ressources à exploiter, les informations et articles actualisés propices à la veille documentaire.

A remarquer particulièrement trois d'entre eux dans l'onglet « A la une » :

- [Zoom sur les dispositifs passerelles en ESAT : mise à disposition, prestation sur site...](#)
- [Zoom sur les dispositifs passerelles en Entreprise Adaptée : le CDD Tremplin et le dispositif EATT](#)
- [Quelles sont les missions des ESAT ex CAT ?](#)
- [Quelles sont les missions des entreprises adaptées \(ex ateliers protégés\) ?](#)

Enfin une vidéo relative à la démarche du GESAT développant des solutions dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux :

- [Vidéo du projet associatif 2021-2025 du Réseau GESAT](#) (You Tube, mise en ligne en 2021, 2'22). Cette vidéo est une excellente entrée en matière pour les étudiant.es.



Centre de Ressources de Formation Handicap (CRFH). [Les acteurs du handicap - Les principaux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées pour vous aider dans vos démarches.](#)

Note de lecture : Le CRFH est un centre d'appui dont les missions sont mises en œuvre par l'association Handic'Aptitude et qui offre sur le territoire Nouvelle-Aquitaine des ressources au service des organismes de formation (OF) et centres de formation des apprentis (CFA) en Nouvelle-Aquitaine. Cet article présente les principaux acteurs de l'insertion professionnelle des adultes en situation de handicap (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP, les PAS ou Prestataires d'Appui Spécifiques et les structures médico-sociales). En outre le site présente le Programme Régional d'Accès à la Formation.

Extrait de la présentation du PRAFQPH 2018-2022, issu de l'article « Une politique, des moyens » :
« Depuis le 1er janvier 2015, la loi n°2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, confie aux Régions l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle. A ce titre, chaque Région définit et met en œuvre un Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées [PRAFQPH] en concertation avec l'Etat, le service public de l'emploi, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), le FIPHFP (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction Publique), les organismes de protection sociale, les partenaires sociaux et associations représentatives des personnes handicapées. (...) Tout au long de l'année 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires institutionnels ont conduit une large concertation, visant l'élaboration du PRAFQPH. Une première réunion au niveau régional, puis quatre réunions territoriales ont permis à plus de 450 acteurs institutionnels et opérationnels de s'exprimer sur l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap. A l'issue, en décembre 2018, l'assemblée plénière du Conseil Régional a ainsi pu adopter à l'unanimité le PRAFQPH 2018/2022, qui traduit une forte volonté d'opérationnalité. »